



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION D'APPUI À L'ORGANISATION
DES PRODUCTEURS ET À L'AGRO-BUSINESS

N° 164/2022/MINAE/SG/DGA/DOPAB

Note portant ouverture et organisation du concours des apprenants de la première année dans les Ecoles de Formation de Technicien Agricole (EFTA), session 2023

En application :

- Du décret n°2021-890 du 08 septembre 2021 modifié et complété par les décrets n°2022 – 125 du 27 janvier 2022 et n°2022-1341 du 21 septembre 2022 fixant les attributions du Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage, ainsi que l'organisation générale de son Ministère ; et
- Du décret n°2017 -765 du 12 septembre 2017 portant création et organisation des « Ecoles de Formation de Technicien Agricole » (EFTA) au sein du Ministère auprès de la Présidence en charge de l'Agriculture et de l'Élevage ;

Il est porté à la connaissance du public que le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MINAE) organisera un concours national des apprenants en première année pour la formation professionnelle initiale au métier « Technicien Agricole » au titre de l'année scolaire 2023-2024 dans les six (06) Ecoles de Formation de Technicien Agricole (EFTA) suivantes : EFTA Iboaka Fianarantsoa, EFTA Analamalotra Toamasina, EFTA Ambatobe Antananarivo, EFTA Bezaha Betioky Toliary, EFTA Ambanja, EFTA Ambovo Mahajanga.

Le déroulement du concours et la liste des dossiers à fournir sont annexés à la présente note. L'acte réglementaire y afférent interviendra ultérieurement.

Antananarivo, le

Le Directeur Général de l'Agriculture



Destinataires :

- Toutes EFTA
- « Pour suivi de l'exécution »

Copie à :

- Madame le DOPAB
- Toutes DRAE
- « A titre d'information »

ENO ANDRIAMANALINA

ANNEXE 1

MODALITES ET CONDITIONS RELATIVES AU CONCOURS

Le concours est ouvert aux jeunes des deux (02) sexes, célibataires, titulaires du diplôme de Baccalauréat de l'Enseignement Général série A2, D, C et S, de Baccalauréat agricole ou du Diplôme de Technicien Agricole (DTA), âgés de 18 ans au minimum le 01 janvier 2022 et de 25 ans au maximum au 31 décembre 2022.

Le recrutement aura lieu le **25 Janvier 2023** dans les vingt-deux (22) Directions Régionales de l'Agriculture et de l'Elevage (DRAE) et comporte deux (02) étapes :

- Analyse de conformité des dossiers de candidature ;
- Test écrit pour les candidats admissibles. Le test écrit porte sur quatre (04) épreuves :
 - Connaissances générales (2 heures)
 - Mathématique (2 heures)
 - Sciences de la vie et de la terre (2 heures)
 - Test psychotechnique (1h 30 mn)

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- une (01) demande d'inscription, adressée à Madame/Monsieur le Directeur de l'Ecole de Formation de Technicien Agricole (EFTA) choisie par le (la) candidat(e), suivant modèle en Annexe 2 de la présent note;
- un (01) extrait d'acte de naissance délivré moins de six (6) mois; ou un bulletin de naissance moins de trois (3) mois ;
- un (01) certificat de résidence de moins de trois (03) mois ;
- un (01) mandat poste de VINGT MILLE Ariary (Ar.20.000) à titre de droit d'inscription au concours à libeller à Madame/Monsieur l'Agent Comptable de l'EFTA demandée ;
- une (01) photocopie certifiée du diplôme ou relevé de notes du BACC
- Une enveloppe timbrée (1000 Ar)

Les dossiers d'inscription doivent parvenir à Monsieur/Madame le Directeur de l'EFTA demandée ou au niveau des Directions Régionales de l'Agriculture et de l'Elevage (DRAE) au plus tard le **06 Janvier 2023**. Les dossiers incomplets ou parvenus après la date de clôture des dossiers ne sont plus pris en considération.

ADRESSE DES EFTA POUR L'ENVOI DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

EFTA	ADRESSE POUR L'ENVOI DES DOSSIERS DE CANDIDATURE
EFTA Analamalotra TOAMASINA	Madame le Directeur de l'Ecole de Formation de Technicien Agricole (EFTA) sise au PK6 sur la RN5- Analamalotra TOAMASINA BP 402 Toamasina (501)
EFTA Ambatobe ANTANANARIVO	Monsieur le Directeur de l'Ecole de Formation de Technicien Agricole (EFTA) sise au Fokontany Ambatobe, ANTANANARIVO Arrondissement 1 BP 1411-Antananarivo (101)
EFTA Iboaka FIANARANTSOA	Monsieur le Directeur de l'Ecole de Formation de Technicien Agricole (EFTA) –Iboaka Fianarantsoa, Commune Rurale d'Alakamisy Ambohimaha, District de Lalangina BP 1064 Fianarantsoa (301)
EFTA Amboovy MAHAJANGA	Madame le Directeur de l'Ecole de Formation de Technicien Agricole (EFTA) Amboovy Mahajanga BP 495 Mahajanga (401)
EFTA Ambanja	Madame le Directeur de l'Ecole de Formation de Technicien Agricole (EFTA) Antsakoamanondro Ambanja BP 36 Ambanja (203)
EFTA Bezaha TOLIARA	Monsieur le Directeur de l'Ecole de Formation de Technicien Agricole (EFTA) Bezaha Betioky, Toliara BP 627 Toliara (601)

ANNEXE 2

MODELE DE DEMANDE D'INSCRIPTION AU CONCOURS D'ENTREE EN PREMIERE ANNEE DANS LES ECOLES DE FORMATION DE TECHNICIEN AGRICOLE (EFTA), session 2023

Formation professionnelle initiale au métier « Technicien Agricole » (TA)

A M. /Mme le DIRECTEUR DE L'ECOLE
DE FORMATION DE TECHNICIEN
AGRICOLE (EFTA)

_____ (1)

Je soussigné(e) : (2)

désire m'inscrire au concours d'entrée dans l'Ecole de Formation de Technicien Agricole (EFTA) de (1)

Je vous prie de trouver ci- après les renseignements me concernant :

Nom :

Prénoms :

Né(e) le : à :

Nationalité : Sexe :

Adresse exacte:.....

Téléphone (Obligatoire):.....

CIN : Délivrée le à

Duplicata du à

Année d'obtention du Baccalauréat : Série :

CENTRE D'EXAMEN : (3)

Veuillez agréer, Madame/Monsieur le DIRECTEUR, l'assurance de mes sentiments respectueux.

A,
le.....

Signature

(1) : Adresse de l'EFTA demandée par le (la) candidat (e)

(2) : Nom et prénoms du (de la) candidat(e).

(3) : Conformément à la répartition des régions par EFTA en Annexe 3

NB : Modèle de demande d'inscription à retirer au niveau des EFTA, des DRAE ou de la DOPAB/MINAE Anosy-Antananarivo.

Pour toutes informations, veuillez contacter les EFTA, DRAE ou DOPAB

ANNEXE 3 :**REPARTITION DES REGIONS PAR EFTA**

EFTA	NOMBRE DE PLACES	REGIONS DE PROVENANCE DES APPRENANTS
EFTA Analamalotra- TOAMASINA Région AT SINANANA	24	ATSINANANA
		ANALANJIROFO
		ALAO TRA MANGORO
EFTA Ambatobe- ANTANANARIVO Région ANALAMANGA	24	BONGOLAVA
		ITASY
		VAKINANKARATRA
		ANALAMANGA
EFTA Iboaka- FIANARANTSOA Région HAUTE MATS IATRA	24	HAUTE MATSIATRA
		AMORON'I MANIA
		IHOROMBE
		ATSIMO AT SINANANA
		VATOVAVY
		FITOVINANY
EFTA Ambo rovy- MAHAJANGA Région BOENY	24	BOENY
		BETSIBOKA
		MELAKY
EFTA Ambanja- ANTSIRANANA Région DIANA	24	DIANA
		SAVA
		SOFIA
EFTA Bezaha- TOLIARA Région AT SIMO ANDREFANA	24	ATSIMO ANDREFANA
		ANOSY
		ANDROY
		MENABE
TOTAL	144	23

ANNEXE 4

EMPLOI DU TEMPS DES EPREUVES DU CONCOURS D'ENTREE A LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE DE TECHNICIEN AGRICOLE DANS LES EFTA

Date de l'épreuve	Heures	EPREUVES	DUREE	COEFFICIENT
25/01/2023 (Matin)	08h00-10h00	Connaissances Générales (a)	2 heures	2
	10h00-12h00	Mathématiques (b)	2 heures	2
25/01/2023 (Après-midi)	13h00-15h00	Sciences de la vie et de la terre (b)	2 heures	2
	15h00-16h30	Test psychotechnique	1 heure 30	1

NB :

- (a) Epreuve sur les connaissances générales dont les connaissances du monde Agricole et rural.
- (b) Epreuves de Mathématiques, Sciences de la Vie et de la Terre tirées du programme de la classe Terminale de l'Enseignement Général

Tout renseignement complémentaire sur le présent concours peut être demandé au Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, au niveau des Directions Régionaux de l'Agriculture et de l'Élevage et dans les EFTA.

ANNEXE 5

OBLIGATIONS DES APPRENANTS DEFINITIVEMENT ADMIS AU CONCOURS

- Les frais de transport pour rejoindre l'Ecole sont à la charge de l'apprenant. Il en est de même pour le retour, les arrêts de cours et les vacances
- Chaque apprenant contribue à une somme de 110.000 Ar par an pour : le droit d'inscription, la masse de casse, l'assurance et les soins d'urgence.
- Les fournitures scolaires sont à la charge de l'apprenant
- Chaque apprenant prend en charge son frais d'internat comprenant : les frais d'hébergement à Ar.5.000 par mois par apprenant et la restauration
- Chaque apprenant doit emmener des équipements nécessaires pour l'internat et la formation (drap, couverture, combinaison, bottes pour les travaux pratiques...)
- La formation n'est pas payante (pas d'écolage)